



**EURE**  
Interreg Europe



# **Améliorer la participation des villes de petite taille, de taille moyenne et périphériques à la définition de la politique urbaine européenne**

**Contribution des partenaires du projet EURE à une politique urbaine plus efficace**



**Interreg  
Europe**

European Union | European Regional Development Fund



Mai 2021



**Soutenir une grande minorité de villes  
petites, moyennes et périphériques.**

**Pour un polycentrisme au centre de la  
politique urbaine et de la politique de  
cohésion**

**D'une vie urbaine à une vie plus humaine**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte et objectif du rapport.....	1
2. Objectif des partenaires du projet EURE.....	2
3. Recommandations des partenaires du projet EURE .....	3

*Ce rapport reflète les opinions de l'auteur ; la responsabilité du contenu de ce livrable incombe exclusivement aux auteurs. Les autorités du programme ou la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui peut en être fait qu'il contient.*

*Plus d'informations sur le projet EURE d'Interreg Europe : [www.interregeurope.eu/eure](http://www.interregeurope.eu/eure)*

## Rapport d'opinion des villes petites, moyennes et périphériques sur leurs priorités en termes de politiques urbaines - Soutien technique aux principales conclusions et recommandations

Préparé par l'équipe d'experts des partenaires EURE :

Nom de famille	Prénom	Partenaire EURE
• Prado	Martin	
• Palma-Andres	José	
• Cabanas	Marta	Eixo Atlântico
• Peña Penabad	José	
• Soeiro	José	
• Bressan	Massimo	ASEV
• Lakatos	Simina	
• Cirstoiu	Alexandra Andrea	Municipiul Alba Iulia
• Skwarek	Dorota	
• Brzozowy	Andrzej	Wolewódtwo Lubelskie
• Krzyzanowska - Orlik	Anna	
• Brejchová	Eva	
• Kubicková	Markéta	Département de coordination des projets européens de la ville de Pilsen
• Syrovátková	Veronica	
• Malekkidou	Eleni	Agence de développement de Nicosie (ANEL) CY
• Lembo	Francesco	
• Lisai	Serena	ACR+ - Association des villes et des régions pour une gestion durable des ressources
• Aleksic	Danko	
• Dubois	Gwenaëlle	
• Oliveira	Adeline	Atlantic Cities
• Skudra	Sabine	Conseil municipal de Riga - Département du développement urbain

## 1. Contexte et objectif du rapport

Lors de la réunion de lancement, qui s'est tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) le 11 juillet 2019, les partenaires du projet EURE, financé par le programme Interreg Europe, ont décidé de produire deux rapports supplémentaires en tant que livrable supplémentaire dans le cadre du projet. L'un de ces deux documents est **un rapport d'opinion sur la position des villes petites, moyennes et périphériques sur les priorités des politiques urbaines...**

Il s'agit d'un simple document à produire par les experts pendant qu'ils travaillent sur le rapport conjoint<sup>1</sup> et les rapports régionaux sur l'état des lieux, en profitant de leurs réunions régulières. À la fin, il comprend un chapitre avec des "conclusions et des recommandations". Ce document est **destiné aux décideurs politiques** pour leur analyse et est basé sur les connaissances, l'expérience et les échanges entre les partenaires. Il est produit par des experts, mais la version finale, et notamment les messages politiques, a été approuvée par les membres du Comité de pilotage EURE.

Pour produire ce rapport, les partenaires ont analysé le rôle de leurs villes dans la définition de la politique urbaine européenne (si elle existe) ainsi que l'impact des politiques urbaines européennes sur elles. La question primordiale à laquelle les partenaires du projet ont essayé de répondre est de savoir comment ils se sentent par rapport à leur représentation au niveau européen et dans les différents comités, programmes et priorités. Il est important de garder à l'esprit que le défi démographique auquel l'Europe est actuellement confrontée est spécialement lié aux zones à faible densité de population dans lesquelles ces villes petites, moyennes et périphériques peuvent jouer un rôle majeur en termes de services publics pour les habitants. Ce rôle est-il pris en considération ?

La question principale à laquelle il faut répondre est principalement comment **améliorer la présence des villes petites, moyennes et périphériques dans la définition de la politique urbaine européenne** et leur participation aux fonds alloués par le futur équivalent de l'article 7 du règlement FEDER aux politiques urbaines pour s'assurer que ses priorités répondent également à leurs besoins ?

Les villes petites, moyennes et périphériques disposent généralement de moins de ressources économiques que les grandes. En général, leur population est vieillissante (car les jeunes ont l'habitude de se déplacer vers les grandes villes qui offrent des opportunités d'emploi plus attrayantes) et a donc des besoins croissants en matière de services publics. Néanmoins, les petites villes (moins de 50.000 habitants) ne sont pas éligibles pour les fonds provenant de l'article 8 du règlement FEDER (Actions Innovatrices Urbaines). Les fonds alloués par l'article 7 du règlement FEDER aux politiques urbaines **sont maintenant principalement destinés aux**

---

<sup>1</sup> Pour une qualité de vie meilleure et durable dans les villes européennes - Un rapport conjoint EURE sur la façon dont les fonds alloués par l'article 7 du règlement FEDER pour le développement des politiques urbaines sont utilisés et comment ils peuvent être améliorés.

**grandes villes, alors que les plus petites n'y ont pas accès** (bien que certains pays, comme l'Espagne, aient réussi à trouver des options pour inclure les petites villes sous certaines conditions spécifiques). Ce document devrait donner des indices sur **le rôle futur des villes petites, moyennes et périphériques dans la définition des priorités de la politique urbaine et dans les fonds du FEDER**. Par exemple, les autorités de Lubelskie ont l'intention d'inclure pour 2021-27 les ITI (investissements territoriaux intégrés) dans le nombre de 16 concernant les zones urbaines fonctionnelles des petites et moyennes villes.

Le rapport d'opinion sur la position des villes petites, moyennes et périphériques sur les priorités des politiques urbaines est divisé en deux publications, complémentaires mais distinctes :

- Un document de synthèse reprenant les principales conclusions et recommandations des partenaires du projet EURE, structuré et destiné aux responsables des politiques urbaines, et ;
- Un rapport, également synthétique, concernant et décrivant l'appui technique aux principales conclusions et recommandations.

## 2. Objectif des partenaires du projet EURE

*L'Europe possède une grande variété de petites, moyennes et grandes villes. Faisant partie d'un système urbain polycentrique, ce sont des zones fonctionnelles dont le potentiel et les défis varient. Les villes européennes sont plus que des lieux de structures bâties densément disposées ; elles permettent également une interaction culturelle, sociale, écologique et économique. La plupart des villes sont des centres historiques uniques, d'une valeur culturelle exceptionnelle, qui façonnent le patrimoine urbain de l'Europe et l'identité de ses citoyens. La culture est donc au cœur de tout développement urbain durable, y compris la préservation et le développement du patrimoine bâti et des autres éléments du patrimoine culturel.*

*Les villes sont des lieux de pluralisme, de créativité et de solidarité.*

La nouvelle Charte de Leipzig

Selon l'étude intitulée "Les villes dans le monde", réalisée conjointement par l'OCDE et la Commission Européenne, la population vivant dans des villes de plus de 50 000 habitants a plus que doublé au cours des 40 dernières années, passant de 1,5 milliard en 1975 à 3,5 milliards en 2015. Elle devrait atteindre 5 milliards d'ici 2050.

24,2% de la population européenne vit dans des villes petites, moyennes et périphériques dont la population est comprise entre 5 000 et 50 000 habitants. Le nombre total de ces villes en Europe est de 8.350. Ces villes jouent un rôle économique et social important en tant que centres d'emploi, de services publics et privés, de centres de transport locaux, ainsi que de centres locaux et régionaux de création de

connaissances, d'innovation et d'infrastructures pour une grande partie de la population européenne.

L'Union Européenne ne dispose pas d'une véritable politique urbaine commune. L'Agenda urbain européen et les Fonds structurels et d'investissement européens, par le biais de l'article 7 de l'actuel règlement FEDER, ont pallié cette omission et c'est par ce biais que la Commission a cherché à promouvoir des modèles logiques pour une approche commune.

L'Agenda urbain de l'UE reconnaît que les zones urbaines de toutes tailles peuvent stimuler la croissance, créer des emplois pour les citoyens et améliorer la compétitivité de l'Europe dans une économie mondialisée. L'UE ne dispose pas d'une politique spécifique pour les villes de petite et moyenne taille, qui sont peu concernées par les articles 7 et 8 du FEDER (en particulier les plus petites).

Les partenaires du projet EURE ont décidé de produire un rapport d'opinion sur la position des petites, moyennes et périphériques villes sur les priorités des politiques urbaines, y compris leur contribution sur les concepts à accepter par l'Agenda urbain pour l'UE et Eurostat.

Le partenariat du projet EURE implique des villes de différents États membres de l'UE, avec différents types d'organisation administrative aux niveaux national, régional et local. Leur type d'organisation commun repose sur les niveaux de la municipalité et de la ville.

Sur la base de leur expérience concrète, les partenaires du projet EURE tendent à contribuer à l'amélioration de la présence des villes petites, moyennes et périphériques dans la définition de la politique urbaine européenne.

### 3. Recommandations des partenaires du projet EURE

Les partenaires du projet EURE, visant à améliorer la présence des villes de petite et moyenne taille dans la définition de la politique urbaine européenne et leur participation aux fonds alloués par le futur article 7 équivalent du règlement FEDER, recommandent :

01. Promouvoir une participation effective des villes de petite taille, moyennes et périphériques à la politique urbaine de l'UE afin de renforcer le polycentrisme, ainsi qu'une définition adéquate de ces villes, en fonction du territoire sur lequel elles se trouvent ;
02. Renforcer la participation publique et sociale de l'administration locale dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies urbaines et, en général, de la politique urbaine ;
03. Le développement urbain durable et intégré nécessite de prendre en compte de manière progressive les zones urbaines fonctionnelles et les systèmes urbains polycentriques ;

Améliorer la participation des villes petites, moyennes et périphériques à la définition de la politique urbaine européenne.

04. Promouvoir un plus grand engagement des États membres dans la décentralisation politique et financière vers l'administration locale ;
05. Accorder une plus grande importance à la planification stratégique dans la préparation des instruments du programme pour la mise en œuvre de la politique urbaine et des investissements publics en général ;
06. Promouvoir le regroupement territorial et thématique de villes et d'entités pour l'élaboration conjointe de politiques de développement urbain durable au moyen de stratégies territoriales intégrées ;
07. Les zones fonctionnelles urbaines pour un développement urbain durable peuvent et doivent déborder les démarcations administratives, en se configurant autour de différentes fonctions urbaines, de systèmes territoriaux polycentriques et de plus grandes interrelations territoriales ;
08. Favoriser le renforcement des capacités des autorités décentralisées et la simplification de la gestion du FEDER et veiller à l'augmentation des ressources du FEDER allouées aux politiques urbaines ;
09. L'économie circulaire devrait être intégrée dans la politique urbaine européenne pour les villes petites, moyennes et périphériques ;
10. Les villes, comme elles l'ont fait pendant la pandémie sanitaire, devraient jouer un rôle crucial dans la reconstruction socio-économique post-COVID.

Une brève explication sur les recommandations des partenaires du projet EURE :

**01. Promouvoir une participation effective des villes de petite taille, moyennes et périphériques à la politique urbaine de l'UE afin de renforcer le polycentrisme, ainsi qu'une définition adéquate de ces villes, en fonction du territoire sur lequel elles se trouvent.**

Le modèle de développement économique qui a prévalu ces dernières années a favorisé la concentration des populations dans les grandes métropoles et dans des zones progressivement réduites, dans lesquelles s'est également concentrée la demande d'emplois plus qualifiés. Cette concentration excessive n'a pas été la première cause de l'apparition de l'épidémie, mais elle a probablement été la première cause de la dimension qu'elle a déjà atteinte.

À la fin de cette crise, nous ne reviendrons pas au point de départ. Le contexte futur sera certainement très différent.

Les villes petites, moyennes et périphériques sont l'un des moteurs du développement : elles stimulent l'innovation économique et sociale, facilitent l'émergence de nouvelles initiatives commerciales, assurent les équipements et les services, soutiennent les activités récréatives et culturelles, facilitent la diffusion de l'information, les économies d'agglomération et la dimension critique. La résolution du problème démographique dépend dans une large mesure de la capacité des centres urbains à stimuler les ressources et les opportunités, à générer des initiatives et des activités, à attirer et à maintenir la population.

Même si, à des fins statistiques, Eurostat considère une ville comme une unité administrative locale (UAL) dont la majorité de la population vit dans un centre urbain (densité de population de 1 500 km<sup>2</sup>) d'au moins 50 000 habitants, il n'existe pas encore de concept clair de ce qu'est une petite ou une moyenne ville.

Mais la réalité juridique et pratique montre que dans plusieurs pays, comme par exemple l'Espagne et la France, nous devrions envisager de le faire :

- une ville, une UAL de 20 000 hab. ou plus ;
- une ville moyenne, une UAL entre 10 000 et 20 000 habitants.. ;
- une petite ville une UAL ne dépassant pas 10 000 habitants.

Certains territoires européens ont une population de moins de 20.000 habitants et n'ont pas pu accéder aux financements européens pour les stratégies urbaines, mais ils sont en réalité les nœuds centraux de zones plus vastes constituées de zones urbaines de plus de 20.000 habitants formées par un système de noyaux dispersés et non continus ou contigus.

Il semble raisonnable d'intégrer cette réalité dans les stratégies urbaines et de rendre possible le financement par les fonds FEDER des centres de population qui, à eux seuls, n'atteignent pas le seuil de 20.000 habitants. Le rôle qu'ils jouent en tant que moteurs des grandes zones rurales et leur importance pour fournir à ces zones des équipements, des infrastructures et des services qui empêchent le dépeuplement de ces zones rurales sont particulièrement pertinents. Cette réalité ne doit pas être laissée de côté dans le processus d'élaboration d'une stratégie.

Dans ce contexte, il est nécessaire de définir le cadre conceptuel du terme "villes petites et moyennes" en fonction du territoire sur lequel elles sont situées et de leur organisation administrative. Compte tenu de l'hétérogénéité de l'Europe, il ne pouvait y avoir un concept unique.

L'application de l'axe urbain du FEDER doit pouvoir distinguer ces conditions urbaines spécifiques, par exemple entre les villes moyennes, les petites villes et les zones métropolitaines, où les solutions ne peuvent être les mêmes.

## **02. Renforcer la participation publique et sociale de l'administration locale dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies urbaines et, en général, de la politique urbaine.**

La politique urbaine est désormais l'une des principales réponses de la politique de cohésion au développement harmonieux des territoires européens. Elle ne peut toutefois pas être considérée comme une politique visant uniquement les grandes métropoles et les aires métropolitaines. La stimulation du système urbain doit se baser sur la création d'un réseau cohérent et articulé de villes petites et intermédiaires qui, bien que marginales par rapport aux principales aires métropolitaines, constituent le réseau vital qui donne de la résilience et une dynamique économique et sociale aux territoires.



Il convient de garantir l'efficacité de la participation des villes et de leurs groupes à la préparation et au suivi des différents programmes européens au niveau national, en particulier ceux liés à la nouvelle période de financement et les programmes de santé évidente pour les villes. Et expressément dans les stratégies urbaines.

D'autres mesures devraient être prises pour renforcer le rôle des citoyens et des acteurs locaux dans l'élaboration des politiques urbaines durables et de leurs stratégies, ainsi que dans toutes les phases de leur mise en œuvre. Cela devrait se faire à une double échelle : au niveau de la zone urbaine dans son ensemble et au niveau de la zone spécifique où les actions sont mises en œuvre, afin d'impliquer la population du quartier et les agents de la zone.

Il conviendrait de définir la volonté claire de faire connaître la politique urbaine et ses implications à la population générale et à l'ensemble de la société et pas seulement aux experts du domaine.

La participation du public, en particulier en ce qui concerne le gouvernement local, est essentielle dans un monde moderne démocratique. Le peuple, par définition, est la cible de toutes les mesures prises en son nom. Le gouvernement local devrait donc prendre son avis dans chaque décision importante, en particulier lorsqu'il s'agit de stratégies de politique urbaine, de planification de projets, de suivi et d'évaluation, par le biais d'enquêtes et/ou de consultations systématiques, via des structures locales appropriées.

### **03. Le développement urbain durable et intégré nécessite de prendre en compte de manière progressive les zones urbaines fonctionnelles et les systèmes urbains polycentriques.**

---

Ces "nouveaux" territoires urbains tendent à partager des problèmes et devraient donc tendre à concevoir et à promouvoir des stratégies de développement urbain communes, dans la mesure où le développement durable local reposera sur la capacité à planifier des actions conjointes impliquant différents acteurs à des échelles variables et intégrées.

Les villes de 20 000 habitants ou moins qui sont des nœuds de vastes zones rurales devraient être autorisées à créer une zone urbaine fonctionnelle ou à faire partie d'un réseau multicentrique discontinu de centres afin d'accéder directement au financement urbain européen et aux plans du fonds de cohésion national pour les politiques urbaines.

La prochaine période et le prochain programme devraient faire progresser l'incorporation du concept de zones urbaines fonctionnelles, en accordant une attention particulière aux ensembles métropolitains, au polycentrisme des petits noyaux et aux espaces de transition des villes rurales.

Une plus grande attention devrait être accordée à la relation entre la ville et la zone rurale environnante. Les relations rurales-urbaines devraient être prises en compte dans la définition des politiques de développement urbain durable. L'expansion urbaine a conduit au développement de zones où le tissu urbain et le tissu rural s'entremêlent. Les différences sociales et fonctionnelles entre la vie en ville et en milieu rural sont de plus en plus difficiles à distinguer et il n'est donc pas aisé de tracer une ligne claire entre les zones urbaines et rurales. Les zones urbaines et rurales doivent coopérer pour contribuer à un développement territorial équilibré.

Des mécanismes normatifs, organisationnels et financiers doivent être développés à tous les niveaux comme condition préalable à l'incorporation et au développement de nouveaux domaines fonctionnels avec la participation expresse des villes et des municipalités.

### **04. Promouvoir un plus grand engagement des Etats membres dans la décentralisation politique et financière vers l'administration locale.**

---

La sortie de la crise actuelle exige de la dimension dans les réponses et de la rapidité dans le processus de décision. Les institutions européennes ont su répondre avec une ampleur inégalée et une grande opportunité pour la prise de décision. Il est maintenant nécessaire de définir la direction de la sortie de crise.

Les villes petites, moyennes et périphériques ont vocation à apporter une contribution compatible avec la qualité et le niveau des décisions du Conseil européen dans le cadre de l'UE nouvelle génération et du cadre financier pluriannuel, sans se limiter à réclamer

davantage de fonds pour leurs territoires. Elles ont la capacité et la légitimité de revendiquer une voix intervenante et autonome dans le choix des options, en se concentrant sur la nécessité de définir de nouvelles politiques publiques à partir des perspectives des territoires en tant qu'ensemble fonctionnel.

Les municipalités sont systématiquement appelées à de nouvelles responsabilités et à de nouvelles réponses aux aspirations, à l'insécurité et aux attentes des citoyens, qui vont bien au-delà de leurs domaines d'intervention traditionnels. Ce nouveau cadre élargi d'exigences est le résultat du capital de confiance que les citoyens leur accordent.

La vague de populisme a accompagné la montée des épidémies, notamment parce que le populisme se nourrit de l'insécurité des citoyens et des inégalités croissantes. Au-delà de la crise actuelle, nous devons lutter contre l'insécurité et les inégalités. Les villes petites et moyennes et leurs autorités urbaines sont particulièrement bien placées pour cette tâche en raison de leur proximité, de l'ampleur de leurs réponses et surtout parce qu'elles ont répondu à la confiance des citoyens.

De ce fait, les villes petites, moyennes et périphériques peuvent avoir besoin d'une coopération entre les villes, d'une coopération entre les différents niveaux d'administration publique, nationale, régionale et locale, et préconiser une coopération avec les entreprises. Les nouvelles politiques publiques pour sortir de la crise ne peuvent être définies que sur cette base multi-niveau de coopération et de gouvernance pour être efficaces.

De ce fait, les villes petites, moyennes et périphériques doivent participer activement et dès le début à la définition des politiques publiques pour répondre aux conséquences de la crise actuelle et des instruments financiers pour leur mise en œuvre.

Les prochains programmes peuvent grandement contribuer à l'autonomisation nécessaire des villes. Il est évident qu'un changement général de politique et de relation avec les administrations locales est nécessaire, en leur donnant des pouvoirs et un budget adéquat, et en exigeant moins de protection de la part des agences du gouvernement central qui, dans le programme actuel, exercent un contrôle trop direct sur les entités locales.

L'engagement en faveur de la gouvernance multi-niveaux, tant au niveau vertical qu'horizontal et tant au niveau européen qu'au niveau des États, devrait donc être approfondi afin de clarifier les rôles et les compétences des différents niveaux de gouvernement impliqués dans les politiques urbaines.

#### **05. Accorder une plus grande importance à la planification stratégique dans la préparation des instruments du programme pour la mise en œuvre de la politique urbaine et des investissements publics en général.**

La réponse à l'urgence sociale et à la crise économique doit être innovante car les outils habituels de soutien au maintien de l'emploi risquent fort de ne pas être suffisamment efficaces.

Les personnes, les familles et les entreprises ont été contraintes d'intégrer et de fournir une capacité de mobilité grâce à la technologie. Il est désormais indispensable de pouvoir poursuivre ses activités depuis son domicile, de maintenir des relations commerciales, d'accéder à des services publics et privés, et même de maintenir des relations sociales.

La numérisation était déjà inscrite dans l'agenda urbain ; l'enfermement n'a fait qu'accélérer la dynamique de ce processus. Le télétravail a pris un élan totalement inimaginable il y a encore quelques mois. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives aux territoires périphériques dans une économie de la connaissance, fortement tertiaisée et numérisée.

Les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, transforment le monde à une vitesse sans précédent. Ces technologies ont changé nos façons de communiquer, de vivre et de travailler. Elles ont changé nos sociétés et nos économies.

Il convient d'exprimer clairement l'importance de la planification stratégique intégrée dans le domaine des politiques de développement urbain durable et l'importance de développer des agendas urbains à tous les niveaux des administrations et des gouvernements ou des documents similaires lorsque cela n'est pas possible.

Les nouveaux programmes de développement urbain et les agendas locaux devraient être alignés sur l'agenda 2030 des Nations Unies et ses ODD, en particulier l'objectif 11, ainsi que sur la COP21, le nouvel agenda urbain, la stratégie européenne Green Deal et le Pacte de Paris, le pilier européen des droits sociaux, la Convention des maires pour le climat et l'énergie ou le cadre de référence des villes durables, ainsi que d'autres documents de référence internationaux.

Un effort doit être fait pour que les stratégies soient davantage axées sur la ville et non sur un gouvernement conjoint. Elles doivent être l'expression partielle ou totale d'une approche commune et participative et non une somme d'actions conjoncturelles selon le gouvernement central en fonction. La stratégie devrait être un peu plus large, couvrant l'administration municipale et différente des projets financiers.

## **06. Promouvoir le regroupement territorial et thématique de villes et d'entités pour l'élaboration conjointe de politiques de développement urbain durable au moyen de stratégies territoriales intégrées.**

Les relations entre les administrations centrales, régionales et locales et entre les villes doivent être fondées sur un esprit et une procédure de collaboration, définissant une authentique coresponsabilité entre les administrations, le respect de l'administration locale sans que le conseil municipal soit l'espace de confrontation entre les administrations. La politique urbaine et sectorielle des villes doit toujours être convenue avec l'administration locale.

Il serait souhaitable d'intégrer les stratégies sectorielles dans les politiques urbaines, qui ne sont pas seulement urbaines, si les villes ont un rôle considérable dans leur

réalisation et leur mise en œuvre. Des aspects tels que les déchets, l'énergie, les transports, etc. devraient être couverts par des politiques sectorielles qui doivent être plus clairement intégrées aux politiques urbaines.

**07. Les zones fonctionnelles urbaines pour un développement urbain durable peuvent et doivent déborder les démarcations administratives, en se configurant autour de différentes fonctions urbaines, de systèmes territoriaux polycentriques et de plus grandes interrelations territoriales.**

---

Une meilleure définition du concept de zone urbaine et d'autorité urbaine devrait être valorisée, afin de permettre des interventions plus larges et plus flexibles. Il faut progresser vers un concept plus souple et plus inclusif de "zone urbaine".

Le concept d'aire urbaine doit être complété par celui de réseaux urbains polycentriques. L'évolution vers un plus grand polycentrisme au niveau national et européen peut favoriser des stratégies de coopération et de réseaux interurbains pour un développement régional plus équitable.

Promouvoir l'interrelation institutionnelle des autorités urbaines, pour partager de nouvelles idées sur l'avancement des villes, les nouveaux modèles urbains, la récupération des quartiers, les bonnes pratiques, l'apprentissage, les cultures organisationnelles, la résolution des problèmes, etc. Les communautés de pratique et les réseaux favorisant les échanges entre les acteurs urbains peuvent faciliter cette fonction, comme par exemple l'actuel réseau de développement urbain.

**08. Renforcer les capacités des autorités décentralisées et simplifier la gestion du FEDER, et veiller à ce que les ressources du FEDER affectées aux politiques urbaines soient accrues.**

---

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la période de programmation 2021-27, il serait souhaitable de disposer du mode de gestion, de la relation entre les administrations et des outils informatiques nécessaires qui permettent une utilisation efficace du temps et garantissent la connaissance et le dialogue des différentes administrations pour faciliter la mise en œuvre de la période de programmation 2021-27. Ces outils devraient être conçus à l'avance et appliqués pendant tout le cycle de vie du programme.

Des progrès supplémentaires doivent être réalisés dans la simplification de la gestion qui permet des vitesses d'exécution plus élevées et une plus grande liberté des organismes de gestion par rapport aux organismes intermédiaires. La période de programmation actuelle est extrêmement bureaucratique. Beaucoup de temps et d'efforts sont gaspillés en bureaucratie et en traitement interne, ce qui est l'une des raisons de la mise en œuvre de bas niveau du programme actuel.

Améliorer la participation des villes petites, moyennes et périphériques à la définition de la politique urbaine européenne.

Il convient de faciliter et d'accroître le financement direct européen/national en faveur des villes, en confiant des responsabilités aux autorités locales dans les zones à caractère urbain marqué ou dans celles liées au Green Deal européen.

Le cadre financier pluriannuel 2021-27, le programme de réforme structurelle et le plan de relance de l'UE devraient garantir une augmentation des fonds alloués aux politiques urbaines.

Le renforcement du rôle de ces fonds, la responsabilisation des autorités locales par l'UE et les États membres, et la reconnaissance de leur travail d'accueil des citoyens seront une clé de la relance socio-économique de l'Europe qui doit être clairement exprimée et prise en compte dans les futurs programmes de développement urbain. Au départ, la Commission proposait de consacrer au moins 6 % du FEDER aux zones urbaines, puis le Parlement, le Conseil et la Commission ont convenu que ce chiffre devait être d'au moins 8 %. Pourquoi ne pas aller plus loin, comme c'est déjà le cas dans plusieurs EM pour 2014-2020 ?

## 09. L'économie circulaire devrait être intégrée dans la politique urbaine européenne pour les villes petites, moyennes et périphériques.

Les autorités locales et régionales (ALR) sont des acteurs clés pour le développement d'activités circulaires sur le terrain, soulignant que de nombreuses ALR européennes ont été des pionnières dans la transition vers l'économie circulaire (EC).

Les ARL ont utilisé un large éventail d'approches pour développer l'EC et, en poursuivant ces approches, elles ont été confrontées à plusieurs défis communs qui sont particulièrement liés à la nécessité de développer les connaissances et les capacités techniques ainsi qu'à la nécessité d'accéder aux ressources financières.

Les actions potentielles suivantes sont recommandées par le Comité européen des régions pour contribuer à l'intégration de l'EC dans les politiques urbaines européennes pour les villes petites, moyennes et périphériques<sup>2</sup>:

1. Mesures intégrées des objectifs de l'EC et lien entre la prévention des déchets et le changement climatique.

Il est possible de lier les objectifs de gestion durable des ressources des autorités décentralisées aux plans d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. L'EC a un énorme potentiel pour atténuer l'impact des produits en prévenant la production de déchets, en prolongeant la durée de vie des produits et en fermant les boucles des matériaux. Il est possible pour les villes et régions européennes de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de l'UE dans plusieurs secteurs clés en mettant en œuvre des actions ambitieuses, mais réalisables.

2. Coopération interservices et approche intégrée. La nature transversale des stratégies locales d'EC doit reposer sur l'engagement de plusieurs départements politiques. Une gouvernance interne inclusive et une coopération interservices sont donc nécessaires pour réunir autour de la table les départements des administrations publiques concernés au niveau local ou régional, en particulier ceux en charge de l'environnement et des déchets, du développement économique, de l'urbanisme, de l'éducation et de l'emploi, de la recherche et de l'innovation.
3. Un lien plus fort avec les stratégies de spécialisation intelligente. La spécialisation intelligente se caractérise par l'identification de domaines d'intervention stratégiques basés à la fois sur l'analyse des forces et des potentiels de l'économie et sur l'implication des parties prenantes. Grâce à ce partenariat et à cette approche ascendante, les stratégies de spécialisation intelligente (S3) rassemblent les autorités locales, les universités, les milieux

---

<sup>2</sup> "La dimension locale et régionale dans le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire", Commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie du CdR. Disponible à l'adresse : <https://cor.europa.eu/en/engage/studies/Documents/Local%20and%20regional%20dimension%20of%20the%20CEAP.pdf>

d'affaires et la société civile, qui travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de croissance à long terme soutenues par les fonds européens.

4. Un lien plus fort avec les Fonds structurels et d'investissement de l'UE. Les politiques de cohésion, ainsi que les stratégies S3, offrent un cadre politique pour le développement régional intégré en se concentrant sur les forces particulières de chaque région pour réaliser l'EC. Idées proposées pour alimenter le cadre réglementaire post 2020 : promouvoir l'éco-conception en investissant dans la R&I et dans le renforcement des capacités sur les compétences pour les produits/services circulaires ; partager les modèles et le changement des modes de consommation, l'économie collaborative, ainsi que les modèles commerciaux circulaires ; et promouvoir le développement de stratégies territoriales intégrées qui prennent en compte la dimension d'économie circulaire de toutes les autorités décentralisées sur la gestion durable des ressources. Il n'est pas nécessaire de chercher loin pour trouver des solutions. Nombre de ces concepts ont déjà été mis en œuvre par des autorités décentralisées à travers l'Europe.
5. Renforcement des chaînes de valeur courtes et locales. L'EC et la localisation des objectifs de développement durable (ODD) seront de plus en plus intégrés aux stratégies et politiques de développement urbain afin de préserver la résilience urbaine en équilibrant la productivité, l'inclusion sociale et l'environnement.

## **10. Les villes, comme elles l'ont fait pendant la pandémie sanitaire, devraient jouer un rôle crucial dans la reconstruction socio-économique post-COVID.**

---

Cette crise a commencé par être une crise de santé publique, mais la peur a généré une crise des valeurs, des modes de vie et des habitudes sociales, qui a généré une profonde crise sociale aux effets accablants et qui génère ce qui se configure déjà comme la grande crise économique vécue par les générations actuelles.

Les inégalités sociales et économiques ont été accentuées. Il s'agit d'une pandémie dont les conséquences sociales et économiques sont clairement asymétriques.

La perception du problème démographique du vieillissement de la population et de l'insuffisance et de la fragilité des structures sociales pour soutenir les personnes âgées est désormais plus répandue.

Les villes petites, moyennes et périphériques ont été systématiquement appelées à de nouvelles responsabilités et à de nouvelles réponses aux désirs, à l'insécurité et aux attentes des citoyens, qui vont bien au-delà de leurs domaines d'intervention traditionnels. Ce nouveau cadre élargi d'exigences est le résultat du capital de confiance que les citoyens leur accordent.

Par conséquent, les autorités décentralisées doivent participer activement et dès le début à la définition des politiques publiques pour répondre aux conséquences de la



Améliorer la participation des villes petites, moyennes et périphériques à la définition de la politique urbaine européenne.

crise actuelle et des instruments financiers pour leur mise en œuvre, comme le souligne clairement le récent rapport de l'ONU-HABITAT : "Villes et pandémies : Vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain".